

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : ENV-MR-2017-008
Direction de l'Environnement
Service des matières résiduelles
Objet : Adoption du budget 2018 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière
Date : 23 novembre 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Les prévisions budgétaires 2018, adoptées à la séance du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière (RIGDCC) du 26 septembre 2017, doivent être approuvées par chacune des municipalités membres de la Régie. Celle-ci est composée de deux municipalités membres, soit Saint-Lambert-de-Lauzon et la Ville de Lévis.

Le budget 2018 de la RIGDCC inclut les dépenses courantes d'opération, les frais de fermeture ainsi que les remboursements des immobilisations à long terme déjà engagées et celles prévues dans le plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020. Le budget 2018 et le PTI sont joints en annexe.

Sur un budget total estimé à 4 450 600\$, la quote-part à être versée par la Ville de Lévis et calculée par la Régie est établie à 3 708 600 \$ pour l'année 2018. Ce montant de quote-part représente une réduction de 2,9 % par rapport à l'année précédente. En effet, en 2017 la quote-part de la Ville de Lévis était de 3 820 500 \$. Cette quote-part tient compte d'une augmentation du tarif d'enfouissement qui passera de 96\$/tonne en 2017 à 106.60\$/tonne en 2018. Cette augmentation de 11% s'explique par une diminution importante du tonnage total reçu au lieu d'enfouissement technique (LET) au cours des dernières années. Toutefois, la Régie a revu son mode de calcul des quotes-parts afin de prendre en considération le taux réel de production des déchets et non pas le ratio de population.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

Non applicable.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Prochain CE et CV.

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2018	2019	2020
		3 655 888 \$		

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Les montants budgétés par le Service des matières résiduelles pour 2018 pour l'élimination des déchets au LET de Saint-Lambert-de-Lauzon correspondent aux dépenses estimées sur la base des statistiques des 3 dernières années et des projections pour 2017. Les méthodes d'estimations de la Régie sont légèrement différentes de celles de la Ville. C'est ce qui explique l'écart budgétaire entre les deux entités.

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 02-451-21-951 / 952 / 953
02-452-21-446; 02-453-20-951 / 952
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

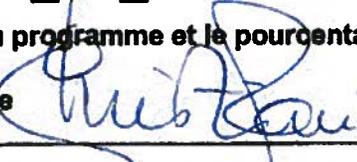
Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2017 _____ 2018 _____ 2019 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 2017/11/23

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

CE du 11 décembre 2017
CV du 12 décembre 2017

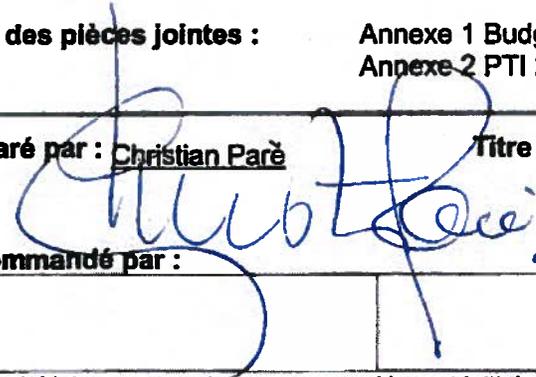
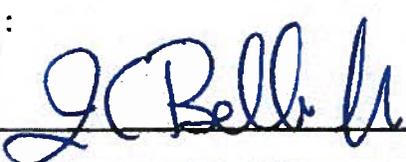
PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Frank Savoie	16-11-2017	Validation volet budgétaire

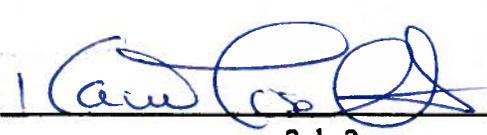
RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au Conseil de la Ville d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière pour l'année 2018, tel qu'adopté par son conseil d'administration par sa résolution 58-17.

Liste des pièces jointes : Annexe 1 Budget 2018 de la RIGDCC
Annexe 2 PTI 2018-2019-2020 de la RIGDCC

Préparé par : <u>Christian Paré</u>		Titre d'emploi : <u>Chef de service</u>	
Recommandé par : <u></u> 23 11 17			
		Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :			
Signature de la Direction : <u></u>		Date : <u>23 / 11 / 2017</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 2017 / 11 / 23



RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE GESTION DES DÉCHETS
DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière, tenue le 26 septembre 2017 au siège social, 1114, rue du Pont à Saint-Lambert-de-Lauzon.

RÉSOLUTION NUMÉRO 58-17

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par Pierre Lainesse
Appuyé par Brigitte Duchesneau
Et résolu à l'unanimité

QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2018 démontrant des revenus et des dépenses de 4 450 600 \$ et ventilés comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	2017	2018
REVENUS		
ENFOUISSEMENT		
2020 Revenus provenant de Saint-Lambert-de-Lauzon	230 750 \$	281 400 \$
2030 Revenus provenant de Lévis	3 705 300 \$	3 708 600 \$
<i>Taux de facturation pour chaque tonne</i>	<i>96.00 \$</i>	<i>106.60 \$</i>
AUTRES SERVICES RENDUS		
2300 Entreposage de sols décontaminés	40 000 \$	60 000 \$
2320 Revenus de la déchetterie	12 000 \$	13 000 \$
2350 Acceptation de tamis	300 450 \$	307 800 \$
2400 Autres clients	124 850 \$	79 800 \$
2410 Résidus de recyclage	115 200 \$	0 \$
TOTAL DES REVENUS	4 528 550 \$	4 450 600 \$
DÉPENSES		
CONSEIL D'ADMINISTRATION		
3000 Rémunération et allocation - Membres du Conseil	11 000 \$	11 200 \$
3001 Cotisations de l'employeur - Membres du Conseil	3 300 \$	3 350 \$
3020 Frais de déplacement - Membres du Conseil	1 250 \$	250 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
3100 Rémunération - Cadres	191 050 \$	199 050 \$
3101 Cotisations de l'employeur	40 400 \$	40 750 \$
3120 Rémunération - Surnuméraires	2 800 \$	0 \$
3121 Cotisations de l'employeur	350 \$	0 \$
3140 C.S.S.T. - Gestion financière	3 200 \$	3 200 \$
3200 Frais de déplacement	1 800 \$	700 \$
3210 Formation et congrès	3 750 \$	1 500 \$
3250 Frais de poste	100 \$	100 \$
3300 Dépenses de communications - Gestion financière et adm.	5 000 \$	5 000 \$
3350 Dépenses de publicité et d'information - Gest. fin.	800 \$	800 \$
3420 Honoraires professionnels	10 200 \$	10 200 \$
3500 Cotisations à des associations et des abonnements	3 600 \$	3 600 \$
3550 Fournitures de bureau, imprimés et livres	1 200 \$	1 400 \$
3570 Impressions et reproductions	1 200 \$	1 200 \$
3600 Aliments et boissons	50 \$	50 \$
3640 Frais de banque	650 \$	650 \$
AUTRES DÉPENSES		
3730 Taxes municipales	800 \$	800 \$
3800 Entretien et réparation des bâtiments - Gestion fin. et adm.	5 150 \$	4 850 \$
3810 Entretien des équipements	2 900 \$	2 950 \$
3850 Électricité - Bureau	2 200 \$	2 200 \$
3860 Articles de nettoyage	150 \$	150 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 58-17 (SUITE)

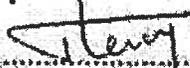
HYGIÈNE DU MILIEU - Matières résiduées		
4000 Rémunération - Exploitation	129 250 \$	138 900 \$
4001 Cotisations de l'employeur - Exploitation	30 850 \$	30 850 \$
4040 C.S.S.T. - Exploitation	3 100 \$	3 300 \$
4050 Frais de déplacement - Exploitation	600 \$	600 \$
4100 Dépenses de communications - Exploitation	2 850 \$	2 950 \$
4120 Dépenses de publicité et d'information - Exploitation	300 \$	1 800 \$
4130 Honoraires, consultations	35 000 \$	21 500 \$
4150 Compensation à la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon	140 300 \$	132 300 \$
4210 Assurances générales et cautionnement	33 000 \$	34 850 \$
4220 Échantillonnage des eaux	21 300 \$	21 300 \$
4300 Immatriculation du véhicule	500 \$	500 \$
4310 Entretien et réparations du véhicule	1 300 \$	1 100 \$
4320 Essence du véhicule	1 500 \$	1 500 \$
4350 Services techniques	33 000 \$	25 700 \$
4360 Station de traitement	9 000 \$	5 000 \$
4380 Lutte aux goélands	200 \$	200 \$
4390 Assistance technique	104 550 \$	88 000 \$
4400 Dépenses d'activités de fermeture	376 800 \$	387 150 \$
4420 Taxe à l'enfouissement	917 150 \$	862 000 \$
4430 Honoraires - Fiducie Desjardins	2 300 \$	2 500 \$
4440 Fonds de fermeture	324 300 \$	309 000 \$
4450 Contrat d'exploitation	404 300 \$	386 300 \$
4470 Exploitation de la déchetterie	22 900 \$	33 800 \$
4510 Fournitures - Exploitation	1 500 \$	2 250 \$
4540 Taxes municipales	2 250 \$	2 250 \$
4550 Entretien et réparations des bâtiments - Exploitation	11 800 \$	11 800 \$
4570 Entretien de la route d'accès	27 500 \$	28 800 \$
4800 Électricité - Exploitation	80 000 \$	80 000 \$
4860 Articles de nettoyage - Exploitation	150 \$	150 \$
FRAIS DE FINANCEMENT		
4750 Intérêts sur emprunt à long terme	144 200 \$	136 950 \$
4780 Intérêts sur emprunt temporaire (marge de crédit)	5 000 \$	5 000 \$
4770 Frais d'émission d'obligation	20 000 \$	16 150 \$
TOTAL DES DÉPENSES COURANTES	3 189 550 \$	3 049 100 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES & AFFECTATIONS		
4800 Remboursement d'emprunt (capital)	1 311 000 \$	1 344 000 \$
4820 A.I. - Investissements hygiène du milieu	0 \$	0 \$
4980 Affectation - Réserve financière	48 000 \$	57 500 \$
TOTAL DES IMMOBILISATIONS À MÊME LES REVENUS	1 359 000 \$	1 401 500 \$
TOTAL DES DÉPENSES	4 528 550 \$	4 450 600 \$

QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière adopte pour l'année 2018 la politique tarifaire qui suit :

Municipalités	106.60 \$ la tonne
Autres clientes	140.00 \$ la tonne
Animaux morts	2.00 \$ le kg

Adoptée

Copie validée



Louis Fleury
Secrétaire-trésorier

Ce 27^e jour de septembre 2017



RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE GESTION DES DÉCHETS
DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière, tenue le 26 septembre 2017 au siège social, 1114, rue du Pont à Saint-Lambert-de-Lauzon.

RÉSOLUTION NUMÉRO 59-17

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes, et de l'article 620.1 du Code municipal, la Régie doit préparer et adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE la Régie prévoit la construction en 2018, de deux nouvelles cellules et de divers aménagements, ainsi que le recouvrement final en 2019 de deux cellules complétées;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Martin Boivin
Appuyé par Réjean Lamontagne
Et résolu à l'unanimité

QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière adopte le programme triennal d'immobilisations suivant;

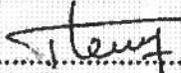
**PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
2018-2019-2020**

Répartition des dépenses selon leur objet et leur coût

PROJET	2018	2019	2020	Financement	
				Autres sources	Règlement d'emprunt
Agrandissement du LET – Construction cellules 13 et 14	2 530 000 \$				2 530 000 \$
Divers aménagements	325 000 \$				325 000 \$
Remplacement de la tourbe		300 000 \$		300 000 \$	
Fermeture des cellules 11 et 12		1 650 000 \$		1 650 000 \$	
	2 855 000 \$	1 950 000 \$		1 950 000 \$	2 855 000 \$

Adoptée

Copie validée



Louis Fleury
Secrétaire-trésorier

Ce 27. jour de septembre 2017